



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-MAURICE



La police intercommunale du Salentin, entité regroupant les communes de Vernayaz, Dorénaz, Collonges, Salvan, Evionnaz et Saint-Maurice

met au concours le poste suivant
agent de police à 100% (h/f)

Missions principales

- maintenir l'ordre, la tranquillité et la sécurité publique ;
- veiller à l'application des lois et règlements fédéraux, cantonaux et communaux.

Votre profil

- certificat ou brevet de police ;
- maîtrise des outils informatiques courants ;
- capacité d'assumer des horaires irréguliers, de nuit, de week-end et des services de piquet ;
- compétences relationnelles, discrétion, discipline, esprit d'équipe, assurance et autonomie ;
- excellente condition physique ;
- permis de conduire catégorie B.

Taux d'activité : 100%

Entrée en fonction : de suite ou à convenir

Renseignements :

Le descriptif détaillé de la fonction est disponible sur le site internet www.st-maurice.ch, rubrique "emplois". Pour tout renseignement complémentaire, la Secrétaire municipale, Mme Natacha Vouillamoz, est à votre disposition au 024 486 60 61.

Les offres, accompagnées d'un curriculum vitae et des documents usuels (diplômes, certificats, références) doivent être adressées à la Municipalité de Saint-Maurice, case postale 83, 1890 Saint-Maurice, avec l'inscription «Agent PIS» sur l'enveloppe d'expédition, **le vendredi 23 février 2018** au plus tard.